



La Mairie et l'école, symboles d'affirmation de la République 1880-1920

publié le 11/05/2009 - mis à jour le 12/05/2009

Première - activité pédagogique

Descriptif :

Dossier documentaire sur la culture républicaine dans ses dimensions artistiques et symboliques

Sommaire :

- Entrées programmes
- Ressources
- Présentation du sujet et des documents
- Pistes de travail

Ce dossier, composé principalement de documents inédits, permet d'aborder en complément d'un cours sur la mise en place de la **République en France** à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la question de la **culture républicaine** dans ses dimensions **artistiques** et **symboliques**, à travers deux monuments emblématiques de la République.



Photographie H Marquis

● Entrées programmes

○ Histoire Première

II. 3 - La République : l'enracinement d'une nouvelle culture politique (1879-1914)

○ Histoire Première ST2S

I - La République, des années 1880 aux années 1940.

Sujet d'étude : Incarner la République.

« Les arts et le pouvoir se sont toujours étroitement conjugués. On montre à partir de l'étude des Mariannes et de deux lieux emblématiques (une place de mairie et une école) comment l'art est un langage exprimant les valeurs, la grandeur et les combats de la République. »

○ Histoire Première STG

I – La construction de la République (A) Moments et actes fondateurs (1880-1946).

Extrait du document d'accompagnement : « Les idées républicaines se traduisent par une série de lois qui favorisent la démocratie : liberté de réunion le 30 juin 1881 et liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'affichage le 29 juillet 1881, loi de juillet 1901 qui introduit la liberté des associations laïques non professionnelles.

La loi municipale d'avril 1884 confie l'élection du maire, auparavant nommé par le gouvernement, aux membres du conseil municipal élu par la population. ... Sous l'impulsion de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, plusieurs lois scolaires sont votées : gratuité de l'enseignement primaire (1881), obligation scolaire de 6 à 13 ans (1882), loi sur la laïcité de l'enseignement public (1882). Cette laïcisation de l'école, qui est un des principaux

vecteurs de la diffusion de la culture républicaine dans la population, prépare la laïcisation de l'État... »

● Ressources

- ▶ **AGULHON** Maurice : « la mairie » dans Les lieux de mémoire (sous la direction de Pierre NORA), tome I, pp. 179-197.
- ▶ **AGULHON** Maurice : « Les images de Marianne, », Magazine l'Histoire (splendeur et misères de la République), n° 155, mai 1992.
- ▶ **NORA** Pierre (dir.), Les lieux de mémoire, Tome 1 : « la République », Gallimard, 1997, coll. « Quarto »
- ▶ L'idée républicaine aujourd'hui, Guide Républicain, ouvrage collectif édité avec le concours du groupe Histoire et Géographie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, Éditions Delagrave et Scéren-CNDP, 2004, 433 pages.
- ▶ **OZOUF** Mona : L'École, l'Église et la République, Paris, A. Colin, 1963.
- ▶ Des photographies de Mairie-école dans la base de données [Mnémosyne](#) (Musée de l'éducation - saisir dans le moteur de recherche : « bâtiment scolaire école »).

● Présentation du sujet et des documents

La loi municipale du 5 avril 1884 (doc. 1) prévoit que toute ville doit être nantie d'un « hôtel de ville », comme propriétaire ou comme locataire, local indépendant qui ne doit pas être la maison du maire, du secrétaire ou de l'instituteur. La mairie, appelée « maison commune » dans les campagnes devient véritablement le centre de la vie civique locale. Le conseil municipal est désigné au suffrage universel et choisit en son sein le maire de la commune. La mairie est le lieu de vote lors des échéances électorales (doc. 4). C'est aussi le lieu de célébration des mariages. Siège d'institutions républicaines, lieu de pouvoir, la mairie a aussi une fonction symbolique. Dans les villes, les mairies s'inscrivent dans la tradition architecturale des hôtels de ville de l'Ancien régime (doc. 2). La République marque sa volonté d'affirmer sa puissance par le choix d'une architecture monumentale (doc. 3) : décoration d'inspiration antique ou Renaissance, porches imposants avec frontons, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur (salons d'honneur, salle des mariages...).

Avec la mise en place des lois Ferry rendant l'enseignement primaire gratuit et obligatoire jusqu'à 13 ans (1881-1882), les communes reçoivent aussi l'obligation de se doter d'une école publique laïque. Dans beaucoup de communes, on construit un local municipal qui est à la fois mairie et école. La forme la plus répandue est la mairie dans un corps central et dans des ailes symétriques l'école des filles et l'école des garçons. Peuvent s'y ajouter des logements de fonction pour les instituteurs et institutrices (doc. 8). Le fronton de la mairie porte souvent mention de la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ». La figure de Marianne, allégorie de la République, est présente à l'extérieur ou à l'intérieur des mairies (doc. 5,4,9). Ces ensembles, ajoutent au caractère monumental des hôtels de ville et affirment la présence de la République sur le territoire national. Avec les écoles-mairie ou mairie-écoles (doc. 11 et 12), la République s'implante dans les campagnes. L'école incarne la politique d'instruction de la IIIe République. C'est à la mairie et à l'école que se fait l'éducation des citoyens. La fréquentation des ensembles mairie-école familiarise les milieux ruraux à la démocratie et à l'idée républicaine (doc. 6).

A travers le groupe mairie-école, un modèle architectural se dégage, répondant à la fois à des préoccupations pratiques et symboliques. Les architectes des écoles cherchent à répondre aux préoccupations de pédagogie et d'hygiène en vigueur à l'époque (doc. 7 et 8). Une architecture scolaire spécifique apparaît, valorisant l'importance accordée à l'instruction par les Républicains. La loi du 13 août 1879 oblige les départements à créer dans l'espace de quatre ans une école normale d'instituteurs (doc. 13) et une école normale d'institutrices. Bâtiments souvent somptueux, ce sont, comme les hôtels de préfecture ou les casernes, des « palais de la République ».

Mairies et écoles sont aussi des symboles au cœur des combats de la République. Les choix décoratifs des mairies traduisent les conflits. A Saint-Chamas (doc. 9), mairie et église monumentales qui se font pratiquement face illustrent par le défi lancé la querelle sur la laïcité. Le régime anti-républicain mis en place par le Maréchal Pétain après la défaite de la France en 1940 s'attaque aux symboles les plus évidents des mairies, comme le buste de Marianne (doc. 10). L'architecture des mairies et des écoles traduit une forme d'expression artistique spécifique qui permet la constitution d'un patrimoine républicain.

O L'ensemble documentaire

-  [Étude sur les écoles et les mairies, symboles républicains](#) (PDF de 357.8 ko)
-  [Étude sur les écoles et les mairies, symboles républicains](#) (OpenDocument Text de 3.2 Mo)
-  [Étude sur les écoles et les mairies, symboles républicains](#) (Word de 3.3 Mo)

● Pistes de travail

Questions :

1. Montrez que les architectes des mairies cherchent à exalter la République triomphante.
2. A quelles préoccupations répond l'architecture des écoles ?
3. Comment s'exprime le caractère somptueux des ensembles mairie-école ?
4. Quels sont les « ennemis » de la République ? Comment se marque la défiance entre la République et ses « ennemis » ?
5. En vous appuyant sur les réponses précédentes, rédigez un paragraphe montrant que la mairie et l'école sont à la fois des symboles des valeurs républicaines et des symboles des combats de la République.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.